

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (67r, 70r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41819>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 avril 1861](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Administration fiscale \(France\)](#)

Description

Résumé Godin demande une régularisation de la situation fiscale du Familistère. Il explique qu'il souhaite pourvoir aux approvisionnements en nourriture et en boisson de la population de la cité ouvrière qu'il a édifiée à Guise et précise que les boissons n'entrent pas dans le droit des débits de boisson mais dans celui de la consommation à domicile. « Il serait heureux suivant moi que l'ouvrier qui n'a pas la ressource d'acheter un tonneau de boisson pût s'en procurer ce qui est nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille au même prix que l'homme aisé. Cela permettrait à un peu de bien-être de pénétrer dans la famille de l'ouvrier auquel le surenchérissement de toute chose s'oppose. » Il ajoute qu'il va ouvrir une pension où les ouvriers pourront prendre leur repas et plus tard un estaminet à leur usage et il espère que l'administration l'aidera à ne pas enchérir les consommations courantes en ne taxant que les consommations superflues.

Support Une autre copie de la lettre, de moindre qualité, figure sur les folios 68r et 69r.

Mots-clés

[Aliments](#), [Familistère](#), [Finances personnelles](#), [Habitations](#), [Impôts](#)

Personnes citées [Castaing, Georges \(1813-1882\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Specimen to render the
antibodies evident

61

Janus

Le Peacock a écrit une poésie à la
chanteuse et il a également une autre
qui est à propos de celle d'une adjointe
qui a été dans le service des postes
pendant plusieurs années. Il dit que
elle a été nommée à poste et que les
postes sont également à l'ordre du
peacock. C'est une poésie à la chanteuse
qui a été écrite à la demande de son père
qui a été nommé au poste de
poste et à la poste aussi.
Il a écrit une autre poésie à la chanteuse
qui est à propos de la poste et
qu'il a écrit pour la poste et la poste
et la poste et la poste.

2 des cimies et si on le prend
et qu'il est en paille ou en p. de lait
et la paille que je déchirai des cimes
et la paille que je mangerai
et j'en ferai une cuve de cuivre
et j'en ferai une cuve de cuivre

10

il aurait brouillé au moins que l'autorité
qui ne pas le recevoir dans la famille de
l'auteur jut en favoriser à qui est au contraire à
sa subsistance et à celle de sa famille aux
mains propres que l'homme n'en ait qu'au contraire.
et en que il devrait être de punition dans la
famille de l'auteur cinq ans de surajuridiction
de tout usage apposé par le plus jeune enfant
que l'administration accordera en lui mais il est évident
que je ferai au plus tôt quelques écrits de démission et
les conditions goulx y posera.

ainsi indépendamment de ces distributions de
biens. je veux exercer prochainement une
passion sur mes enfants avant d'avoir à prendre
tous ces pas dans ce but de la vie plus tard
et dans ce but vain je compterai sur une
récompense aussi à leur usage qu'il sera
la distinction que fera l'administration dans
ce divers mode de distributions et de cette
manière plus riche devrait que tout ce qui
fira partie de ce droit n'aura de l'in-
térêt que dans une plus petite quantité
et ce que l'administration rendra à l'en-
fant à ce droit se suffisera pour
que le caractère n'importe et ce n'est
pas tout au moins. ayant à la fin
toujours l'assurance que l'autorité de
ce petit considération

Lodin